

(L'école normale de Blois provoque l'enthousiasme de l'Inspecteur qui y voit l'avenir même de l'instruction publique ; en août 1838, l'école, créée par la Loi du 28 juin 1833, a déjà emménagé dans ses nouveaux locaux)

Écoles supérieures

Dans notre rapport de 1836-1837, nous avons fait connaître les raisons qui s'opposent à ce que les écoles supérieures telles que la loi les a définies, s'établissent dans le département de Loir-et-Cher. Nous ne pourrions que rappeler ici ce que nous avons déjà avancé, attendu que les choses sont à peu près dans le même état : c'est que les écoles dites supérieures, telles qu'elles existent aujourd'hui, ne se distinguent des écoles élémentaires que par un enseignement un peu plus développé, mais qui est loin de remplir les exigences du programme. Nous mentionnerons cependant l'école privée supérieure de Montrichard tenue par M. Robillon et qui se distingue autant par les résultats que par la haute capacité du maître. Nous connaissons peu d'instituteurs qui sachent mieux inspirer à leurs élèves le goût du travail et qui ait plus d'amour et de dévouement pour leur état.

Quant à l'école supérieure du chef-lieu, dirigée par M. Gauchard ancien élève de l'école normale de Blois, elle est, il est vrai, en voie de prospérité, mais elle est encore loin d'atteindre le but qu'on s'y propose. Malgré son éloignement du centre de la ville, les élèves ont augmenté du double. À l'exception de quelques-uns qui ont une instruction à peu près supérieure, le plus grand nombre se compose d'élèves en bas âge qui forment la section élémentaire. Cette école sert d'application aux élèves de l'école normale. Nous terminons en disant que nous voudrions trouver dans M. Gauchard qui a un mérite réel, plus d'énergie et de vivacité dans le caractère.

École normale

Jusqu'en octobre 1837, l'Ecole Normale de Blois a occupé un local des plus impropres et tellement difficile pour la surveillance qu'on s'étonne que pendant deux ans, on n'a pas eu de faute grave à y réprimer. Cette observation pèse tout en faveur de M. le Directeur, qui a su gagner l'amitié des élèves et leur donner des habitudes d'ordre, de tenue, de bonne conduite et de régularité. Si pas un abus ne s'est fait remarquer dans l'ancien local, à plus forte raison pouvons-nous dire que dans la nouvelle maison une discipline sévère a été observée. Et il serait bien difficile qu'il en fût autrement, quand tout contribue à amener un pareil état de choses. Maîtres et élèves rivalisent de zèle et de bonne volonté. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit des fonctionnaires de l'établissement et notamment du Directeur qui a la haute responsabilité. Le bien que nous nous sommes faits un devoir d'en dire, nous le pensons toujours. Nous pouvons hardiment avancer qu'il serait impossible de rencontrer chez les

élèves-maîtres un meilleur esprit, une meilleure tenue et une conduite plus parfaite. Leur amour du travail est tel, qu'ils ont demandé, comme une grâce, de se lever une heure plus tôt afin de travailler plus longtemps. On trouverait difficilement un pareil exemple de zèle et d'ardeur ; mais ce qui prouve le plus en leur faveur, c'est qu'ils ont même dépassé la limite qu'on pouvait raisonnablement porter à leur perfectionnement moral. En effet, ils ont entrepris eux-mêmes de se surveiller pendant les récréations, et par un règlement spécial, ils se sont imposés l'obligation d'éviter, sous peine d'amende, non seulement les fautes de langage, mais aussi toute infraction aux règles de la politesse. Nous voudrions pouvoir ajouter que les élèves ont tous une intelligence également développée, également apte à saisir les leçons et à en profiter, mais tous ne réussissent pas également bien dans les hautes branches de l'enseignement. Toutefois, les parties indispensables sont l'objet d'une attention plus scrupuleuse, et l'on peut déjà prévoir que les élèves-maîtres, surtout cinq ou six, formeront à leur sortie de l'école, d'excellents instituteurs.

Pourquoi faut-il que ces élèves si bien préparés, si capables par leur savoir, d'exercer dans les communes une salubre influence, pourquoi faut-il qu'ils soient de la part du clergé l'objet d'une répugnance qu'on ne cherche pas à dissimuler. Nous l'avouons, nous avons souvent des luttes à soutenir pour les placer dans les communes ; cependant, avec de la fermeté, de la persévérance et surtout de la prudence, les obstacles finissent par s'aplanir. Le temps, l'expérience, nous aiment à le croire, feront voir que ces méfiances sont peu fondées et qu'il y a pour les communes, dans la personne de nouveaux élèves-maîtres plus de garanties d'ordre, de tenue, de capacité, de bonne conduite et de moralité. Ce rapport était terminé, lorsqu'ont eu lieu les examens définitifs pour l'obtention des brevets. Comme les précédentes années, l'Ecole Normale a soutenu sa réputation. Tous les élèves sortants ont été brevetés, deux pour le degré supérieur, et quatre pour le degré élémentaire ; encore devons-nous ajouter que l'élève Chapuy qui a été interrogé sur toutes les connaissances du brevet supérieur et qui a fait preuve de beaucoup de capacité n'a cependant obtenu que le brevet élémentaire, parce que cet élève ne trouve pas toujours facilement les expressions propres à rendre nettement ses idées. Il était parti de très loin, et c'est une chose étonnante que dans l'espace de deux années, il ait fait autant de chemin.

Depuis l'ouverture de l'Ecole Normale de Blois, en 1835, il en est sorti 32 élèves-maîtres, 26 pour le brevet élémentaire, six pour le brevet supérieur. Nous terminerons en disant qu'à quelques exceptions près, les écoles qu'ils dirigent sont les meilleures pour la tenue et les résultats.